

IFRS 16 CONTRATS DE LOCATION : QUELS IMPACTS SUR VOS COMPTES ET VOTRE STRATÉGIE IMMOBILIÈRE ?

La norme IFRS 16 sur les contrats de location entrera en vigueur le 1er janvier 2019.

Cette norme, applicable aux sociétés cotées au sein de l'Union européenne, à leurs filiales consolidées, et à celles ayant opté pour une présentation de leurs comptes en IFRS, impactera les comptes consolidés, les indicateurs financiers et les décisions stratégiques de ces entreprises.

Une des obligations principales de la norme sera l'évaluation et l'inscription au passif du bilan des sociétés concernées, de leurs engagements locatifs, avec pour effet un accroissement de leur ratio d'endettement.

CBRE met à votre disposition une triple expertise immobilière, financière et juridique pour vous aider à préparer son application et à optimiser votre patrimoine immobilier, au travers d'une **offre de services modulable** :



Former vos équipes à la compréhension des enjeux de cette norme et des actions à mener



Se préparer en amont de la date d'entrée en vigueur :

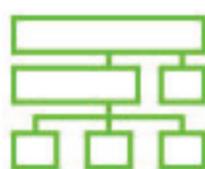
- Inventorier les contrats de location et réaliser la synthèse des baux
- Définir et faire valider les méthodes de calcul



Évaluer le droit d'utilisation et le montant de la dette associée



Établir les plans d'amortissement et mesurer l'impact de la nouvelle norme sur vos comptes de résultat (EBITDA)



Réaliser des études stratégiques et conseiller sur les différents modes de détention de vos actifs (achat vs. location, crédit-bail, sale & leaseback ...)

Valeur ajoutée de CBRE :

- Approche conseil **co-construite** avec vos équipes
- **Equipes pluridisciplinaires** spécialisées, dédiées aux problématiques des entreprises
- **Expériences** dans la mise en place de cette norme pour les contrats de location

Couverture de l'ensemble des **marchés Immobiliers**, et de toutes les classes d'actifs

Contacts:

Abdallah Ould Brahim, FRICS
abdallah.ould-brahim@cbre.fr
01 53 64 30 01

Bérengère Oster
berengere.oster@cbre.fr
01 53 64 33 73